

COMMUNE DE HOERDT
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
DU 28 MARS 2022 A 18 HEURES

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Président,

Membres présents :

Pour le Conseil Municipal :

Madame la Vice-Présidente, Nadia STOLL,

Mesdames Christiane WOLFHUGEL, Christiane SAEMANN, Mélanie LALLEMAND, Sylvia ECKERT

Monsieur Mathieu TAESCH.

Pour les personnes extérieures :

Mesdames Andrée FRITZ, Christine KLEINMANN, Béatrice DERLAND, Catherine MISCHLER

Messieurs Charles BRANDT, Antoine JUND,

Membre absent excusé :

Mesdames Caroline MAECHLING, Caroline OFFERLE, Martine PIRON,

Monsieur Pédro TORREJON

* * * * *

- 1) Désignation du secrétaire de séance.
- 2) Approbation du procès-verbal du 22 novembre 2021.
- 3) Débat d'orientations budgétaires 2022.
- 4) Approbation du compte de gestion 2021.
- 5) Approbation du compte administratif 2021.
- 6) Affectation des résultats 2021.
- 7) Convention avec le CCAS de Bischwiller.
- 8) Sortie seniors du mois de septembre 2022.
- 9) Aides exceptionnelles.
- 10) Divers.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et déclare la séance ouverte à 18h.

La séance commence par un large débat sur les possibilités d'accueil des familles ukrainiennes.

Il est demandé à la commune de solliciter les services de la préfecture afin de mieux connaître les possibilités d'accueil qui sont disponibles sur le territoire, en tenant compte des problématiques liées à la durée potentielle de présence des familles hors de l'Ukraine.

Une famille de Gries a mis deux logements à disposition de familles venues d'Ukraine.

Monsieur le Maire insiste sur le fait que la commune de Hoerd et donc le Centre Communal d'Action Sociale seront très probablement davantage sollicités afin d'accompagner les plus défavorisés et celles et ceux qui vont se trouver en situation de difficulté dans les prochains mois, avec la hausse de l'énergie, des matières premières et des produits alimentaires et donc de l'inflation.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Mélanie LALLEMAND est élue secrétaire de séance à l'unanimité et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 NOVEMBRE 2021

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 22 novembre 2022 est adopté à l'unanimité.

3. DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Le Conseil d'Administration prend acte des orientations définies qui serviront de base à l'élaboration du budget primitif.

Le débat d'orientations budgétaires permet au Centre Communal d'Action Sociale de faire le point :

- sur ses ressources,
- sur l'utilisation des crédits,
- sur les projets et les priorités,
- sur le programme prévisionnel.

Par conséquent, le débat d'orientations budgétaires permet :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget,
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière du Centre Communal d'Action Sociale,
- à chaque membres de s'exprimer.

Monsieur le Président donne quelques explications sur le contexte de ces dernières années et les dépenses qui ont été engagées en 2021.

Monsieur le Maire indique que les colis de Noël ont eu le même coût que la fête de Noël, avec la distribution de 760 colis 22 €. Ce sont les seniors de plus de 70 ans qui ont reçu un colis en 2021 en raison de la pandémie qui n'a pas permis d'organiser la traditionnelle fête de Noël au centre culturel.

Les seniors ont bénéficié d'une sortie exceptionnelle à Kirrwiller en 2021 pour un montant de 15 623,00 €.

Monsieur le Maire indique que la fête de Noël 2022 devra être organisée ailleurs qu'au centre culturel de Hoerdts en raison des travaux de réhabilitation, de restructuration et d'extension des équipements sportifs, soit à Weyersheim, soit à Kurtzenhouse, voire à Weitbruch.

Un déplacement en bus sera organisé pour la circonstance.

Madame Catherine MISCHLER évoque l'opportunité d'accroître la limite d'âge à 75 ans pour la sortie et la fête de Noël des seniors et Madame Béatrice DERLAND souhaite que le Centre Communal d'Action Sociale réfléchisse à déployer ses ressources sur d'autres types de dépenses, notamment au niveau de la petite enfance et de l'enfance.

Certains membres du Centre Communal d'Action Sociale souhaitent tenir compte de l'augmentation de l'âge du départ à la retraite qui va être très probablement porté à 65 ans dans les prochaines années.

Les membres du Centre Communal d'Action Sociale sont favorables à la reconduction de la sortie d'automne et de l'organisation de la fête de Noël.

Les dépenses relatives à la fête de Noël des seniors sont donc les suivantes :

- 2021 : 16 720,00 € - colis de Noël
- 2020 : 0 €
- 2019 : 17 786,27 €
- 2018 : 17 816,25 €
- 2017 : 18 278,22 €
- 2016 : 16 857,97 €
- 2015 : 17 004,89 €
- 2014 : 16 641,36 €

De même, Monsieur le Président indique que les dépenses pour la sortie sont :

- 2021 : 15 623,00 € - Kirrwiller
- 2020 : 0 €
- 2019 : 5 557,20 €
- 2018 : 7 256,50 €
- 2017 : 7 540,00 €
- 2016 : 7 515,00 €
- 2015 : 8 365,34 €
- 2014 : 7 732,80 €

Il est à noter que les dernières années, les dépenses relatives aux sorties « seniors » du mois de septembre ont considérablement baissées depuis que le CCAS ne fait plus appel à un voyageur pour leur organisation.

Concernant le versement des subventions aux orphelins, les montants sont les suivants :

- 2021 : 400,00 €
- 2020 : 400,00 €
- 2019 : 340,00€
- 2018 : 510,00 €
- 2017 : 1 020,00 €
- 2016 : 1 020,00 €
- 2015 : 1 020,00 €
- 2014 : 1 360,00 €

Il y a eu deux attributions de logements aidés.

Pour ce qui concerne les dossiers APA, ont été recensés :

- 2021 : 14 dossiers dont 2 refus
- 2020 : 16 dossiers dont 1 refus
- 2019 : 13 dossiers dont 2 refus
- 2018 : 8 dossiers dont 1 refus
- 2017 : 12 dossiers
- 2016 : 11 dossiers dont 1 refus
- 2015 : 22 dossiers dont 2 refus
- 2014 : 10 dossiers

Concernant le portage de repas assumé par le Centre Communal d'Action Sociale, ont été livrés :

- 2021 : 6 068 repas
- 2020 : 5 423 repas
- 2019 : 5 618 repas
- 2018 : 5 993 repas
- 2017 : 6 758 repas
- 2016 : 5 332 repas
- 2015 : 5 139 repas
- 2014 : 4 692 repas

Les aides à la personne risquent d'augmenter dans les années à venir du fait de l'arrivée à Hoerdts de familles ne disposant pas de revenus ou de faibles revenus. Ces aides seront accordées par la commune sur demande des services compétents de la Collectivité européenne d'Alsace.

Monsieur le Président rappelle que les conditions sanitaires n'ont malheureusement pas permis d'organiser la sortie et le repas habituels des séniors.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Le compte de gestion du receveur municipal est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice, accompagné des pièces justificatives correspondantes.

Il répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière du Centre Communal d'Action Sociale.

Il comprend trois parties :

- la première partie se rapporte à l'exécution du budget,
- la seconde partie se rapporte à la situation de la comptabilité générale,
- la troisième partie se rapporte quant à elle à la situation des valeurs inactives.

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver le compte de gestion 2020 qui reproduit par classes et par comptes les dépenses et les recettes de la Commune.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU l'article L 1612-12 du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2020,

CONSIDERANT que le compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal concorde avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du receveur municipal pour 2020, les écritures étant identiques au compte administratif 2020,

PRECISE que le compte de gestion du receveur municipal n'appelle ni observation ni réserve.

Point reporté.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Monsieur le Président laisse la parole à Madame Christiane WOLFHUGEL qui présente le compte administratif 2021 et apporte quelques explications complémentaires article par article.

Les principales dépenses et recettes du compte administratif 2021 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

recettes	101 393,05 €
dépenses	83 071,51 €
EXCEDENT	18 321,54 €

Section d'investissement

recettes	22 680,84 €
dépenses	0 €
EXCEDENT	22 680,84 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU les articles L 2121-14 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

CONSIDERANT que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin de l'année 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte administratif de l'exercice 2021, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement

recettes	101 393,05 €
dépenses	83 071,51 €
EXCEDENT	18 321,54 €

Section d'investissement

recettes	22 680,84 €
dépenses	0 €
EXCEDENT	22 680,84 €

Point reporté.

6. AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le compte administratif 2021 présente les résultats cumulés suivants :

résultat de fonctionnement :	18 321,54 €
résultat d'investissement :	22 680,84 €

Il est par conséquent proposé d'affecter :

18 321,54 € au compte 002 en section de fonctionnement au budget 2022,
22 680,84 € au compte 001 en section d'investissement au budget 2022,
0 € au compte 1068 fonction 01 en section d'investissement au budget 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994,

CONSIDERANT qu'en M14, le résultat N-1 doit faire l'objet d'une affectation :
- soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
- soit lors du budget supplémentaire si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

après en avoir délibéré,

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

18 321,54 € au compte 002 en section de fonctionnement au budget 2022,
22 680,84 € au compte 001 en section d'investissement au budget 2022,
0 € au compte 1068 fonction 01 en section d'investissement au budget 2022.

Point reporté.

7. CONVENTION AVEC LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE BISCHWILLER

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver la conclusion de la convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller concernant la fourniture de colis alimentaires par l'épicerie sociale pour les habitants de Hoerd.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré,

APPROUVE la conclusion de la convention de partenariat avec le Centre Communal d'Action Sociale de Bischwiller, telle que proposée,

AUTORISE Monsieur le Président à la signer,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

8/ SORTIE SENIORS DU MOIS DE SEPTEMBRE 2022

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur l'organisation de la sortie Seniors qui se tiendra le mardi 13 septembre 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir la proposition de l'autocariste ROYER concernant l'organisation de la sortie à la verrerie de Kaysersberg,
CHARGE Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération,
PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

Adopté à l'unanimité.

9/ DIVERS

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 19h15.